

219C0001
FR0004037125-DIV01

2 janvier 2019

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

APRIL
(Euronext Paris)

Le 29 décembre 2018 ont été annoncées les caractéristiques d'un projet d'offre publique qu'une société de reprise contrôlée par des fonds gérés par CVC Capital Partners envisage de déposer sur les titres de la société APRIL¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres APRIL sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé par la société APRIL le 29 décembre 2018.